

FORMATION POST PERMIS

07 Heures minimum règlementaire



Prix : 150 € TTC



Composition :

- **1 Frais administratifs** (Toutes démarches nécessaires : création, modification, mise à jour auprès de ANTS)
- **7 Heures en salle avec un enseignant diplômé** (validité 1an)
- **1 Attestation de formation**
- **1 Frais de gestion de dossier**

CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ :

La formation Post permis permet aux candidats éligibles de bénéficier des 12 points sur leur permis en 2 ans au lieu de 3 ans pour les formations traditionnelles, en 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée.

Le bénéfice de l'attribution des points ne peut se faire que si aucune infraction entrainant une perte de point n'a été commise.

Seuls les usagers ayant au minimum 6 mois et au maximum 1 an de permis peuvent bénéficier de l'attribution des points.

PAYABLE EN 1 FOIS

